

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/03/2018

Dossier complet le :

07/03/2018

N° d'enregistrement :

F093-18 P 0094

1. Intitulé du projet

"OxiGEN" Projet de construction de 380 logements 44 rue Callelongue à Marseille.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Apollonia (ou tte autre sté de Nexity qu'elle se réserve de substituer aux présentes)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Kévin-Antoine ELOY

RCS / SIRET

| 3 | 3 | 2 | | 5 | 4 | 0 | | 0 | 8 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 8 | 4 |

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. L'opération prévoit de créer une surface de plancher de 24000 m ² . L'assiette foncière du projet couvre une superficie de 22148 m ² (2.2 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de logements sur la commune de Marseille dans le 8ème arrondissement, en parcelle cadastrale n°182 section OL. Le projet est situé en zone UT2 du PLU, correspondant à une zone de tissus urbains de types collectifs denses et à densifier.

Le site est occupé par l'ancien site de la section départementale de la mutuelle MGEN, actuellement en friche urbaine. Il couvre une superficie d'environ 22148 m², et est actuellement occupé par d'anciens bâtiments à usage de bureaux, voiries et parkings de surface (environ 11100 m²), et par environ 11048 m² d'espaces verts.

L'opération, portée par le groupe Nexity, consiste en un projet de construction de 24000m² environ, comprenant 380 logements environ (dont 25% de logements sociaux ou à prix maîtrisés) répartis en 6 bâtiments.

La construction du projet passera par une démolition préalable de l'existant (bâti, voiries et surfaces revêtues), avec conservation de 75 % des espaces végétalisés, création de nombreux espaces végétalisés en pleine terre et intégrés au bâti (toitures et patios végétalisés). La superficie végétalisée projetée est de 16350 m². Il est prévu la construction de parkings en sous-sols des bâtiments, avec des cheminements majoritairement piétonniers entre les bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet "Oxygen" est la construction de logements intégrés au patrimoine végétal de l'ancien site de la MGEN au 44 rue Callelongue, actuellement en friche urbaine. La base du projet est l'équilibre entre l'urbanisme et la nature, dans le but de s'inscrire de manière pérenne dans la silhouette du quartier tout en respectant et en augmentant la biodiversité existante.

L'architecture et l'agencement des bâtiments ont été conçus dans un souci d'intégration paysagère autant naturelle qu'architecturale, en prenant appui sur les conclusions de plusieurs études phytosanitaires (annexe 7) pour préserver les zones végétales considérées comme intéressantes du point de vue de la biodiversité. Le projet est conçu comme un parc dans lequel s'intègrent des bâtiments qui se confondent avec le paysage.

La nature et le bien être des résidents sont au centre du projet. La circulation routière sera concentrée essentiellement au niveau des accès aux parkings souterrains. La circulation entre les bâtiments se fera via des cheminements piétons et voies cyclables accentuant l'impression de parc résidentiel du projet. Des espaces partagés seront aménagés pour les résidents : pavillon d'accueil, salle commune...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est constitué de 6 bâtiments de logements de tailles comprises entre R+4 et R+7.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au premier trimestre 2019 pour une réalisation en trois tranches :

- Tranche 1 : réalisation de 180 logements environ - livraison premier trimestre 2021
- Tranche 2 : réalisation de 115 logements environ - livraison premier trimestre 2022
- Tranche 3 : réalisation de 85 logements environ - livraison premier trimestre 2023

Préalablement au démarrage du chantier, les zones paysagères à conservées seront protégées. Le maître d'ouvrage démolira le bâtiment de bureaux et les revêtements de surface puis réalisera les travaux de remise en état des sols conforme à l'usage futur des bâtiments et les travaux de terrassement. Le maître d'ouvrage réalisera ensuite les trois tranches de travaux, chaque tranche bénéficiant d'un parking souterrain dédié. Les bâtiments les plus éloignés de la rue Callelongue seront réalisés en premier pour une gestion de chantier optimisée. Les aménagements paysagers et les cheminements piétons définitifs seront réalisés à la livraison de l'opération.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'arrivée d'une population nouvelle de l'ordre de 875 habitants environ répartis sur 380 logements.

Les accès véhicules au projet se feront en deux points depuis la rue Callelongue, comme cela est le cas actuellement, et permettront d'accéder aux trois parkings souterrains comptant 480 places de stationnement couvertes pour répondre aux besoins des futurs résidents. En complément, un service de vélos électriques en libre service sera mis en place à destination des résidents.

La circulation à l'intérieur du site est prévue majoritairement par des cheminements piétons et pistes cyclables. Une voie pompier permettant la défense des bâtiments pourra être utilisée pour les déménagements et les prestataires internes à l'opération (entretien des espaces verts, ramassage des poubelles) ; elle ne sera pas accessible aux véhicules.

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée aux logements, le projet induira donc une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'accès prévu au projet et la proximité des grands axes principaux (rue Callelongue, avenue de Mazargues et avenue du Clot Bey) permettront une fluidité des trafics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à la procédure administrative suivante :

- Permis de construire valant autorisation de démolir, ou permis de construire valant division valant autorisation de démolir.
- Dépôt programmé fin avril 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Logements (surface de plancher)	24 000 m ²
Périmètre d'emprise du projet	22 148 m ²
Emprise des bâtiments	4791 m ²
Chemins extérieurs	1200 m ²
Parking en sous sols : 3 parkings en sous sols pour un total de 480 places	
Espaces végétalisés et boisés au sol	11700 m ²
Espaces végétalisés en toiture et patios	4650 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

44 rue Callelongue
13008 MARSEILLE

Parcelle section OL n° 182

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 3° 15' 26" N Lat. 0 5° 23' 20" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1.5 km de la zone de projet (Herbier de Posidonies de la baie du Prado - ZNIEFF mer - code 93M000046). La ZNIEFF terrestre la plus proche étant située à plus de 2km de la zone de projet (Sablière d'Anjarre et col du Roi d'Espagne - code 13124138).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est bordée par la mer Méditerranée au Sud et à l'Ouest. La zone de projet est située à un peu plus d'1 km de la mer Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est concernée par deux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016, - Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Marseille Provence approuvé le 4 août 2006.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située à proximité de La cité radieuse Le Corbusier, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2016. Selon l'UNESCO, la zone de projet est exclue du périmètre de la zone tampon de ce bien inscrit. Une partie du terrain de projet est située dans le périmètre de protection du monument historique du Château Borély. Le projet respectera les prescriptions des "Architectes des Bâtiments de France".

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de Marseille est couverte par les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvements de terrain (effondrements), approuvé le 29 octobre 2002; - Inondation par débordement de cours d'eau, Huveaune et affluents, approuvé le 24 février 2017; - Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles-sécheresse), approuvé le 26 juin 2012. <p>Plan de prévention des risques technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets toxiques, thermiques et de surpression, approuvé le 4 novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Marseille est classée comme commune comportant d'anciens sites industriels et activités de services répertoriés dans la base de données BASIAS. La zone de projet est située à proximité de sites répertoriés dans cette base de donnée. Un plan de ces sites proches de la zone de projet est présenté en annexe 8. Aucun site référencé dans la base de données des sols pollués (BASOL) n'est présent à proximité du projet. Les données disponibles ne permettent pas de définir la zone de projet comme un site potentiellement pollué.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un mail a été envoyé à l'Agence Régionale de la Santé, et précise que la zone d'étude n'est pas située à proximité d'un captage (annexe 9). Selon la cartographie des Aires d'Alimentation de Captage du site www.aires-captages.fr, développé par l'AFB et l'OIEau, aucune AAC n'est située à proximité du site. De plus, nous savons que la commune de Marseille est approvisionnée en eau potable par l'intermédiaire du Canal de Provence et du Canal de Marseille. Enfin, le document d'urbanisme ne précise aucune servitude à ce sujet sur la zone de projet.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone de projet est située à proximité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ZPS Îles Marseillaises - Cassidaigne (FR9312007) située à plus de 2 km du projet, - la ZPS Falaises de Vaufrèges (FR9312018) située à environ 5 km du projet, - la ZSC Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (FR9301602) située à plus de 2km du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presqu'île de la Pointe Rouge et sa Côte, à environ 2km du projet, - le massif des Calanques, à plus de 2km du projet - la côte de la Corniche à Marseille, à plus de 2km du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. A ce stade, nous n'avons pas à connaissance de l'importance des prélèvements. La ville de Marseille est essentiellement alimentée en eau potable par le Canal de Provence, géré par la Société du Canal de Provence, et le canal de Marseille, géré par la Société des Eaux de Marseille. Cette eau provient de la Durance.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet. Une étude de sol a été réalisée dans le cadre du projet (annexe 10). Un premier niveau d'eau a été repéré à 2.3m de profondeur. Un piézomètre a été installé afin de mesurer les fluctuations des niveaux d'eau. Toutes les mesures compensatoires seront prises afin de ne pas engendrer de modifications et de pollutions de cette eau dont le niveau sera à confirmer par les suivis piézométriques. De plus, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, il n'est pas envisagé d'infiltration dans les sols, sinon un rejet au réseau pluvial existant avec régulation et traitement préalable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, notamment pour les niveaux de sous-sol, les terres excavées et non réutilisées sur site, ainsi que les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifiques et conformes à leur destination. Les matériaux amiantés présents dans le bâtiment de la MGEN seront évacués conformément à la réglementation (rapport amiante en annexe 12).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en zone UT2, correspondant à des zones de tissus urbains discontinus de types collectifs denses et/ou à densifier, le terrain correspond à l'ancien site de la section départementale de la mutuelle MGEN, actuellement en friche urbaine. Il existe actuellement sur le terrain des espaces verts boisés. Néanmoins, l'opération prévoit la conservation de 75 % des espaces naturels et des poches de biodiversité du site (établies par une étude phytosanitaire réalisée en amont de la réalisation du plan de projet, cf annexe 7), la création de nombreux espaces verts mettant en valeur le site. Au total le projet prévoit 16350 m ² de surface végétalisée contre 11300 m ² actuellement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone de tissus urbains discontinus de types collectifs denses et/ou à densifier. Il constitue une friche urbaine (ancien site de la MGEN), et il est situé à plus de 2 km de tout site Natura 2000. De plus le projet prévoit la conservation de 75 % des espaces végétalisés actuels et l'augmentation des espaces végétalisés totaux par rapport à l'état actuel. Son impact sera nul.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vient s'implanter sur l'ancien site de la Section départementale des Bouches du Rhône de la mutuelle MGEN, actuellement en friche urbaine partiellement boisée. Le terrain de projet est situé en zone de tissu urbain discontinu dense ou à densifier. L'opération prévoit la conservation de 75 % des espaces naturels et des poches de biodiversité du site (établies par une étude phytosanitaire réalisée en amont de la réalisation du plan de projet, cf annexe 7), la création de nombreux espaces végétalisés. Au total le projet prévoit 16350 m ² de surface végétalisée contre 11300 m ² actuellement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la ville de Marseille soit soumise à un PPRT (usine ARKEMA), la zone de projet est située en dehors de tout zonage réglementaire de ce dernier, à une distance supérieure à 9 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque mouvements de terrains - effondrements : néant. - Risque mouvements de terrains - retrait-gonflement des argiles : emprise du projet en zone "faiblement exposée sans enjeux (B3)", - Risque inondation par débordement de cours d'eau, Huveaune et affluents : la zone de projet est située hors zone Inondable d'après le PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic environnemental initial (étude historique) a été réalisé (annexe 11). Celui-ci consiste à identifier de manière documentaire les sources potentielles de pollutions actuelles et passées. Un diagnostic de repérage de l'amiante a été également réalisé (annexe 12), relevant la présence d'amiante au sein du bâti existant.</p> <p>Toutes les sources de pollutions repérées dans ces diagnostics seront prises en compte lors du démantèlement de l'existant et des mesures seront prises afin de supprimer toute éventuelle pollution afin de n'engendrer aucun risque sanitaire aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par l'augmentation du nombre de riverains, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. Cependant, l'accès prévu au projet et la proximité des grands axes principaux (rue Callelongue, avenue de Mazargues et avenue du Clot Bey) permettront une fluidité des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser.</p> <p>En phase opérationnelle, le projet engendrera une légère augmentation du trafic routier pour l'accès aux parkings souterrains uniquement.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet.</p> <p>Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 20 m.</p> <p>Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas).</p> <p>L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets polluants dans l'air à cause de la circulation routière supplémentaire.</p> <p>Cependant, l'essentiel de la circulation routière se fera depuis la rue Callelongue pour accéder directement aux parkings en sous-sols des bâtiments. La circulation à l'intérieur de l'opération se fera par des cheminements piétons dans un environnement végétalisé et boisé (sur le principe de bâtiments intégrés dans un parc).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par les opérations seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Toute surface nouvellement imperméabilisée sera compensée par un système de rétention/régulation/traitement des eaux pluviales avant rejet vers l'un des réseaux pluviaux existant soit au sud de l'opération, soit le long de la rue Callelongue (Est). Le débit de fuite sera limité à 10l/s (préconisations gestionnaire DEAP MAMP).</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant sur la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, terres excavées...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de ce projet se fait dans un souci de parfaite intégration paysagère, architecturale et naturelle. Le projet a été conçu pour se confondre parfaitement dans son environnement. De plus, étant situé dans un secteur de protection du monument historique du Château Borély, le projet sera soumis à avis et consultation des "Architectes des Bâtiments de France" dans un souci de respect du patrimoine environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vient s'implanter sur l'ancien site de la mutuelle MGEN, actuellement en friche urbaine. Le terrain de projet est situé en zone de tissus urbains discontinus de types collectifs à densifier. L'opération vient réhabiliter une friche urbaine par la création de logements collectifs dans une zone urbaine destinée au développement de logements collectifs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts with other projects.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La conception de ce projet immobilier a été menée dans un souci de conservation de la biodiversité existante sur le site, dans le but de créer un projet durable garantissant un équilibre entre l'homme et la nature.

Ainsi, il a été réalisé une étude phytosanitaire préalable à l'établissement des plans de projet. Cette étude a permis d'établir des zones boisées et végétalisées à conserver ou supprimer sur la base de critères qualitatifs (état de santé des boisements, biodiversité, espèces invasives...). Le projet prévoit ainsi la conservation de 75% des espaces végétalisés et boisés mais également la création de nombreux espaces végétalisés (pleine terre, toitures et patios végétalisés) supplémentaires. La surface végétalisée projetée totale est de 16350 m² contre 11300 m² existant actuellement.

Afin de limiter la circulation routière à l'intérieur du site, les zones d'accès aux véhicules sont limitées aux accès aux parking souterrains des bâtiments. L'essentiel de la circulation entre les bâtiments se fera par l'intermédiaire de cheminements piétons. Une brochure détaillant le projet est fournie en annexe 12.

De plus, les eaux pluviales générées par un éventuel surplus d'imperméabilisation, seront collectées, régulées et traitées par un dispositif de rétention permettant le rejet de ces eaux vers l'un des réseaux publics existant au sud de la zone de projet ou le long de la rue Callelongue. En annexe 13 sont présentées les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement vis à vis des pollutions générées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé cet état des lieux sur la zone de projet, et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Le projet se situe dans une friche urbaine, au coeur du 8e arrondissement de Marseille,
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux, le projet ne provoquera aucune coupure biologique pour la faune, et augmentera la surface d'espaces végétalisés par rapport à l'état actuel,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone de projet
Annexe 7 : Etude phytosanitaire
Annexe 8 : Plan des sites répertoriés dans la base de données BASIAS
Annexe 9 : Mail de l'Agence Régional de la Santé
Annexe 10 : Etude de sol
Annexe 11 : Diagnostic environnemental initial
Annexe 12 : Pré-rapport de repérage de l'amiante
Annexe 13 : Brochure de présentation du projet
Annexe 14 : Mesures compensatoires

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris

le, 06/03/2018

Signature



insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

APOLLONIA
SAS au capital de 331 284 €uros
Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 6002
75801 PARIS cedex 08
Tél. : 01 85 55 10 00
332 540 087 RCS PARIS

